

SÉANCE RÉGULIÈRE (5 octobre 2020)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 5 octobre 2020 à 20 h 00 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Lise Rancourt

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque qui est présente au lieu habituel des séances.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Mme Dominique Lamarre, directrice générale et secrétaire-trésorière

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

220-10-2020

2 - SÉANCE TENUE SANS PUBLIC

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 qui ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des personnes présentes que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

221-10-2020

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

222-10-2020

4.1 - Séance régulière du 8 septembre 2020

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 8 septembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la

tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2020 soit adopté.

223-10-2020

4.2 - Séance extraordinaire du 24 septembre 2020

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 24 septembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2020 soit adopté.

5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

224-10-2020

5.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à Septembre 2020 totalisant 175 380,74 \$ (Folio 350188) et 24 746,10 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 12802 à # 12859 inclusivement, par prélèvement bancaire # 127 à # 133 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

5.2 - Permis de septembre 2020

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de septembre 2020 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 30 septembre 2020, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

225-10-2020

5.4 - Demande de don et commandite - Destination Beauce

ATTENDU qu'une demande de don de l'organisme sans but lucratif Destination Beauce a été présentée au conseil pour une activité tenue le 22 septembre 2020 au centre communautaire de Notre-Dame-des-Pins; ATTENDU que cette activité visait à consulter l'ensemble des intervenants touristiques de Notre-Dame-des-Pins et de Saint-Simon-les-Mines afin que l'organisme puisse réaliser un plan d'action touristique pour la région;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 215 \$ à Destination Beauce pour aider à couvrir les frais de cette activité.

226-10-2020

5.5 - Demande de don et commandite - Noël des enfants

ATTENDU qu'une demande de don a été adressée à la Municipalité par le comité organisateur du Noël des enfants pour l'édition 2020; ATTENDU que cette activité spéciale pour les enfants de Notre-Dame-des-Pins

est très appréciée;
ATTENDU qu'en raison de la pandémie actuelle, l'activité ne sera pas réalisée selon la même formule que les années précédentes;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité fasse un don de 450 \$ pour l'édition 2020 du Noël des enfants, si une telle activité a effectivement lieu;
QUE la Municipalité procède aux photocopies et défraie les coûts pour l'envoi de deux publipostages auprès des résidents de la municipalité ainsi que d'environ 110 copies pour remettre aux enfants de l'école, d'une valeur totale d'environ 300 \$, si cela s'avère nécessaire;
QUE la Municipalité procède à l'impression et défraie les coûts pour l'envoi d'une lettre aux commerces de la municipalité, d'une valeur totale d'environ 50 \$, si cela s'avère nécessaire.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de septembre 2020.

7 - LÉGISLATION

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est tenue sans la présence du public. Aucune question n'a préalablement été adressée aux membres du conseil.

9 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

227-10-2020

9.1 - Puits no. 4 - Achat d'une nouvelle pompe et installation

ATTENDU qu'une pompe submersible doit être acquise pour le puits #4 afin de procéder à un test de pompage pour augmenter la capacité de pompage de ce puit;
ATTENDU qu'une soumission a été reçue de Les pompes M.C. pour l'achat et l'installation d'une pompe;
ATTENDU que des vérifications restent à faire sur la puissance de la pompe proposée;
ATTENDU que cette dépense est admissible à la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de cette pompe au coût de 7 435, 45 \$, avant les taxes applicables, si cette pompe correspond bien à nos besoins.

228-10-2020

9.2 - Puits no. 4 - remplacement du système de contrôle et carte de gestion du variateur

ATTENDU qu'il faut ajouter une carte de gestion du variateur afin de contrôler le débit de la nouvelle pompe qui sera installée au puits #4;
ATTENDU que le système de contrôle du puits #4 est discontinué;
ATTENDU qu'il faut remplacer le système de contrôle du puits #4 afin d'y ajouter la carte de gestion du variateur;
ATTENDU que cette dépense est admissible au programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission JRT-201345 d'Automatisation JRT inc. du 24 septembre 2020 pour la somme de 17 255 \$, avant les taxes applicables.

229-10-2020

9.3 - Rapport d'étude d'avant-projet pour l'implantation d'un réseau d'égout pluvial sur la 1re Avenue - octroi

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a demandé des prix pour des services professionnels pour effectuer l'élaboration d'une étude d'avant-

projet afin d'évaluer la position des émissaires possibles dans le but d'implanter un réseau d'égout pluvial sur la 1^{re} Avenue; ATTENDU que deux propositions de prix ont été reçues, prix établis selon un nombre d'heures estimé par la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition du 2 octobre 2020 d'ÉQUIP Solutions Experts-Conseils inc. au coût de 10 620 \$, avant les taxes applicables.

9.4 - Relevés topographiques pour le renouvellement des conduites de la 1^{re} Avenue - octroi

Reporté à une séance ultérieure.

230-10-2020

9.5 - Tracteur Kubota - achat de pneus

ATTENDU que les 4 pneus du tracteur Kubota sont usés et devront être remplacés prochainement; ATTENDU que pour le remplacement des 4 pneus, les coûts estimés sont de 3 000 \$, avant les taxes; ATTENDU que des réparations sur le tracteur doivent également être effectuées au niveau de l'hydraulique et de l'alignement, lesquelles dépenses sont estimées à plus de 1 000 \$; ATTENDU que ces dépenses n'étaient pas prévues au budget 2020; ATTENDU que les revenus de l'année en cours sont plus élevés que ceux prévus au budget 2020;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le responsable des travaux publics procède au remplacement des 4 pneus du tracteur et des réparations à faire sur celui-ci; QUE des soumissions soient demandées à plus d'un endroit pour l'achat des pneus; QUE ces dépenses soient payées à même les revenus supplémentaires de la présente année.

231-10-2020

9.6 - Appel d'offres pour la réfection d'un ponceau de la route Busque

ATTENDU que des travaux pour la réfection d'un ponceau de la route Busque doit avoir lieu cet automne; ATTENDU que le service d'ingénierie de la MRC de Beauce-Sartigan a conçu un document d'appel d'offres public pour la réalisation de ces travaux; ATTENDU qu'aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne une seule personne comme responsable de l'appel d'offres; ATTENDU qu'aux fins du présent appel d'offres et à moins d'indications contraires de sa part, la Municipalité oblige le soumissionnaire à s'adresser exclusivement au responsable de l'appel d'offres et à nulle autre personne. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner le rejet de la soumission; ATTENDU que l'ouverture des soumissions aura lieu le 29 octobre à 10 h 00 au bureau municipal;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le document d'appel d'offres public pour réaliser des travaux pour la réfection d'un ponceau de la route Busque, tel que présenté; DE mandater la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, afin qu'elle procède à la publication de cet appel d'offre sur le SEAO; QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit désignée comme étant la responsable du présent appel d'offres.

10 - QUESTIONS DIVERSES

232-10-2020

10.1 - Demande de médiation à la Commission municipale par la municipalité de Saint-Simon-les-Mines

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines souhaite que la responsabilité d'une portion du rang St-Charles soit transférée à la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins;
ATTENDU que suite à la résolution no. 176-07-2020 par laquelle la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins refuse la demande de Saint-Simon-les-Mines, celle-ci a demandé à la Commission municipale du Québec de procéder à une médiation afin de résoudre ce différend;
ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins estime qu'il n'est pas utile de soumettre le dossier à un médiateur de la Commission municipale du Québec, puisqu'elle juge que la situation doit demeurer comme elle l'a toujours été et ne souhaite pas de changement en ce sens;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines que leur demande relative au rang St-Charles soit soumise à un processus de médiation de la Commission municipale du Québec.

233-10-2020

10.2 - Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2020 au 5 janvier 2021 inclusivement lors de la période du temps des Fêtes.

234-10-2020

10.3 - Embauche d'un surveillant de plateau

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne comme surveillant de plateau pour les activités tenues au gymnase de L'Éco-Pin pendant l'automne 2020, l'hiver 2021 et le printemps 2021;
ATTENDU que l'une des personnes ayant occupé cette fonction l'an dernier est intéressée à occuper ce poste cette année;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confirmer l'embauche de M. Édouard Maheu comme surveillant de plateau pour l'automne 2020 et l'année 2021, selon les conditions salariales en vigueur pour ce poste;

DE mandater le responsable des loisirs, M. Dominic Veilleux, afin de signer le contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

235-10-2020

10.4 - Embauche de surveillants pour la patinoire et entretien

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de personnes afin d'effectuer l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison hivernale;
ATTENDU que les employés de l'an dernier ont manifesté leur intérêt à revenir cette année;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confirmer l'embauche de MM. Édouard Maheu, William Labrecque et Edgar Laflamme pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison 2020-2021, selon les conditions salariales en vigueur pour ce poste;
DE mandater le responsable aux loisirs, M. Dominic Veilleux, afin de signer les contrats de travail pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

236-10-2020

10.5 - Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud - budget 2021

ATTENDU que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a adopté le règlement portant le no 62-20 ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à l'exercice financier de l'année 2021 ainsi que les résolutions afférentes;

ATTENDU qu'il y a une hausse significative de la quote-part de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins (32,5%);

ATTENDU que les élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins demandent aux administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de

Beauce-Sud de procéder à l'évaluation de différentes alternatives afin de réduire la hausse des coûts;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins est favorable à l'adoption du règlement portant le no 62-20 de la Régie et ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à l'exercice financier de l'année 2021 et décrétant les modalités de paiement des quotes-parts des municipalités membres de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud ainsi que les modalités de facturation et de paiement des services rendus aux clients de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

237-10-2020

10.6 - Nomination d'un substitut à l'inspecteur municipal en cas d'absence

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un substitut à l'inspecteur municipal, M. Frédéric Larue, en cas d'absence de celui-ci, pour un remplacement de vacances ou pour une urgence;
ATTENDU que M. Hugues Poulin a occupé pendant de nombreuses années cette fonction, jusqu'à ce printemps;
ATTENDU qu'il y a lieu de lui accorder différents pouvoirs liés à cette fonction;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à M. Hugues Poulin, les pouvoirs d'inspection, de délivrance des permis, d'émission de constat d'infraction et d'application de tous règlements d'urbanisme et municipaux.

238-10-2020

10.7 - Transport Autonomie Beauce-Etchemin - contribution 2021

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE reconduire l'entente de services de transport avec l'organisme Transport Adapté l'Autonomie Inc. pour l'année 2021;
DE payer la quote-part fixée à 3 487,54 \$ pour 2021;
QUE la Municipalité accepte la tarification payée par l'utilisateur mais demande malgré cela que celle-ci soit revue pour les transports à l'extérieur de la ville de St-Georges, laquelle tarification est élevée;
QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins reconnait Ville de St-Georges comme ville mandataire du service de Transport Autonomie Beauce-Etchemins.

239-10-2020

10.8 - L'Éclaireur Progrès - Campagne Achat Local, achat de publicités

ATTENDU que L'Éclaireur Progrès réalise une campagne de promotion de l'achat local en offrant de l'achat de publicité pour les commerces d'une même Municipalité à une fréquence d'une fois par mois ou de deux fois par mois;
ATTENDU que la Municipalité s'est fait offrir de participer à cette campagne;
ATTENDU que les membres du conseil souhaitent connaître les autres municipalités qui participeront à cette campagne avant d'y adhérer;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas acheter de publicité pour l'instant dans la campagne de promotion de l'achat local dans l'Éclaireur Progrès.

240-10-2020

10.9 - Demande de M. Frédéric Larue, inspecteur municipal

ATTENDU que M. Frédéric Larue, inspecteur municipal à Notre-Dame-des-Pins, demande aux membres du conseil, tel que stipulé à l'article 12.02 de son contrat de travail, l'autorisation d'occuper un second emploi, de 5 à 6 h par semaine comme inspecteur municipal dans une autre municipalité de la MRC de Beauce-Sartigan;
ATTENDU que M. Larue est à l'emploi de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins depuis quelques mois seulement, sa formation pour ce poste n'est pas terminée;
ATTENDU que les membres du conseil souhaitent que M. Larue se concentre à 100 % à sa fonction à temps plein pour la Municipalité et que son apprentissage soit présentement concentré sur une seule Municipalité;

ATTENDU qu'une nouvelle demande de M. Larue pourra être présentée lorsque son apprentissage sera plus avancé;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de M. Frédéric Larue pour occuper un second emploi.

241-10-2020

11 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 33.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse